

25 août 09

Postulat



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 25.08.09

Scanné le 26.08.09

09_POS_144

Pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées.

En juin 1994, le député Marc Vuilleumier demandait au Conseil d'Etat, par voie de motion, de définir en collaboration avec les associations actives dans ce domaine, son rôle à l'endroit du mouvement associatif dans la politique gérontologique cantonale.

En juin 2005, le Conseil d'Etat rend un rapport à ce sujet.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle son rôle et ses limites dans le cadre de la coordination et l'application des assurances et régimes sociaux. Il développe une liste d'actions et d'intentions « sur trois volets de la politique gérontologique du canton : les programmes d'hébergements, de maintien à domicile, de prévention et de promotion de la santé ».

En août 2007, le Conseil Fédéral publie sa stratégie en matière de politique de la vieillesse en donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003.

Nous ne rappellerons pas ici dans le détail tous les faits bien connus :

- évolution démographique
- développement du maintien à domicile
- nécessité de retarder l'entrée en EMS
- nécessité du soutien aux proches
- isolement des aînés à domicile
- éloignement ou inexistence de membres de famille proches
- etc.

Le rapport du Conseil Fédéral dégage deux grandes orientations complémentaires :

- la première mise sur les ressources et les potentiels et cherche à favoriser l'autonomie et la participation des personnes âgées, ainsi que la reconnaissance de leurs propres prestations vis-à-vis de proches.
- La seconde prend en compte les besoins spécifiques des personnes âgées, veille à garantir une existence et une fin de vie digne et autant que possible en accord avec les préférences individuelles.

En réaction au rapport du Conseil Fédéral « *stratégie en matière de politique de la vieillesse* », le Conseil Suisse des Aînés (CSA) précise :

« L'important est de distinguer clairement la politique des seniors de celle des soins de vieillesse. La politique des seniors vise ce que l'on appelle le 3^{ème} âge, une phase de vie caractérisée par une santé en principe bonne et du temps libre à utiliser de manière autonome.

L'existence d'une politique des seniors est un préalable au développement de l'initiative individuelle et à une participation active à la politique et à la société. Limites d'âge, difficultés de contact avec les autorités ou restrictions d'accès à la

formation continue, tous des facteurs discriminatoires et déshonorants dans toutes les phases de vie. Pour améliorer la participation, le goût de s'investir et l'autodétermination, le rapport du Conseil Fédéral propose seize actions possibles, qui se fondent sur les ressources et le potentiel des hommes et des femmes du 3^{ème} âge. »

La « politique des seniors » ainsi désignée par le CSA fait écho aux conclusions du programme national de recherche sur la vieillesse (PNR 32), qui spécifient :

« Une politique en faveur des personnes âgées et d'un meilleur vieillissement pour tous vise essentiellement trois thèmes centraux :

- *L'autonomie : le maintien ou l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées dans leur vie quotidienne*
- *La solidarité : le renforcement de l'aide et de la solidarité entre les diverses générations et entre les divers groupes de personnes âgées qui puisse assurer les meilleures conditions de vie et les droits fondamentaux tout au long de son vieillissement (ex. : personne âgées en bonne santé envers les individus frappés de handicaps etc...).*
- *La participation : préservation et renforcement de la participation active des personnes âgées à la vie familiale ainsi qu'aux événements sociaux et culturels se produisant dans notre société. »*

Nous constatons que la politique de la vieillesse, conduite tant sur les plans fédéraux que cantonaux au fil des dernières décennies, a investi ses principaux efforts dans la consolidation des revenus de substitution à la retraite ainsi que dans le développement des soins à domicile et en établissements médicalisés. C'est tant mieux. Toutefois, les défis actuels et pour les années futures consistent favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes âgées dans leurs communes ou leurs quartiers, tant en réponse à leurs besoins qu'au titre de valorisation de leurs propres ressources.

Il faut relever, positivement, que certaines communes ont déjà lancé des programmes allant dans le sens d'une meilleure intégration et participation sociale des personnes âgées, on peut citer ici : Yverdon, Vallorbe, Nyon et Lausanne. Le renforcement et la mise en valeur de ces efforts communaux, par un effort ^{de} reconnaissance et de coordination cantonal, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre serait certainement souhaitable.

Le nombre des personnes concernées est conséquent. Dans le canton de Vaud :

- 30'000 personnes âgées de plus de 65 ans vivent seules, le plus souvent à la suite de veuvage ou de séparation. Elles sont concernées par les risques liés à l'isolement social qui affecte la santé physique et psychique, avec ses pénibilités et ses coûts.
- 8000 personnes parviennent chaque année en âge de retraite. Elles jouissent généralement d'une bonne santé, disposent de temps disponible et bénéficient d'un important capital de connaissances et d'expériences. Elles sont souvent désireuses de mettre à profit leurs disponibilités et leurs compétences en s'engageant en faveur de la communauté, dans des activités d'utilité sociale.

En revenant au rapport stratégique du Conseil Fédéral, il s'agit donc de distinguer entre

- Le développement de l'action sociale en faveur de la participation et l'autodétermination des personnes du 3^{ème} âge et
- Le développement des soins de vieillesse (pour le 4^{ème} âge notamment à domicile).

Cette distinction claire est propre à dynamiser la politique de la vieillesse.

Le véritable enjeu de la politique de la vieillesse peut être résumé ainsi :

- Promouvoir et soutenir pour les personnes du 3^{ème} âge un mode de vie actif et autonome, aussi longtemps que possible.
- Promouvoir notamment l'engagement des personnes du 3^{ème} âge en faveur de leur entourage du 4^{ème} âge.

Le cœur de la politique cantonale des seniors devrait être d'encourager les personnes du 3^{ème} âge, notamment les jeunes retraités qui quittent la vie professionnelle, à s'engager activement dans leurs villages et leurs quartiers dans des activités d'utilité sociale.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. De tenir compte des grandes lignes de la stratégie du Conseil Fédéral en matière de politique de la vieillesse et de vérifier son applicabilité à la spécificité du canton de Vaud.
2. De proposer aux communes des méthodes permettant de favoriser l'engagement des personnes retraitées, notamment des jeunes retraités, en faveur de la vie sociale des communes et des quartiers ainsi que de la solidarité entre les générations. (entre 3^{ème} et 4^{ème} âge notamment)
3. De soutenir le développement et l'encadrement d'activités d'utilité sociale, tant de type communautaire à l'échelle d'une commune ou d'un quartier que sous la forme de services bénévoles ; de favoriser l'échange d'expérience entre les communes.
4. De favoriser sur tout le territoire du canton l'accès à l'information sur l'offre des prestations, publiques et privées
5. De mettre sur pied le comité consultatif de promotion de l'intégration sociale des personnes âgées vivant à domicile, mentionné dans le rapport du conseil d'Etat sur la motion Marc Vuilleumier (cf p56) (prévu en 2006)
6. D'impliquer, en favorisant concrètement leur collaboration, les représentants du monde associatif concernés dans l'élaboration des propositions concrètes.

25.8.09

Truffer (VFFEW)











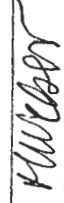
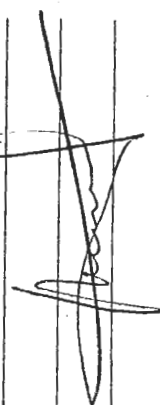

- souhaite développer

- demande renvoi en commission

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna <i>Edna Chevalley</i>	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille <i>Mireille</i>	Cherix François	Favez Jean-Michel <i>JM</i>
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent <i>LB</i>	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André <i>Pierre-André</i>
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle <i>Gay</i>
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Girardet Lucas
Borel Bernard <i>Borel</i>	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie <i>ANNE-MARIE</i>	Golaz Florence <i>Florence</i>
Brélaz François	Deriaz Philippe <i>PHILIPPE</i>	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria <i>Nuria</i>
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel <i>J-M Dolivo</i>	Guignard Jean <i>JG</i>

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas 
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane 	Montangero Stéphane 	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger 
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole 	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junglaus Delarze Suzanne 	Pache Rémy	Schwaar Valérie 
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie 
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas 	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique 
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel 	Yersin Jean-Robert 
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Zwahlen Pierre 